

Bruxelles, 8 janvier 2014 (avant séance boursière)

## **KBC rembourse à nouveau par anticipation une deuxième tranche de 500 millions d'euros d'aides publiques à la Flandre, répondant ainsi pleinement aux exigences de capital posées par le régulateur.**

*Aujourd'hui, KBC rembourse une deuxième tranche des aides publiques accordées par les pouvoirs publics flamands. Il s'agit d'un montant de 0,5 milliard d'euros (0,33 milliard d'euros + une prime de 50%). La robuste position de capital de KBC a permis d'effectuer un nouveau remboursement en avance sur le plan convenu avec l'Europe. La Banque nationale de Belgique ne s'est pas opposée à ce remboursement.*

*De plus, les autorités de régulation et la Banque Nationale de Belgique agissant comme superviseur sur une base consolidée, ont abouti à une décision commune à l'égard de KBC Groupe en ce qui concerne les exigences en matière de capital (« Home-Host Capital Decision »). KBC Groupe a ainsi été informé de l'exigence de maintenir en permanence un ratio common equity minimum à pleine charge de 9,25% selon les normes de Bâle III (sans les plus-values latentes<sup>1</sup>).*

*Au 30 septembre 2013 le ratio pro forma (sans les plus-values latentes) était de 11,4%. Même après le remboursement des aides des pouvoirs publics régionaux flamands et compte tenu de l'incidence escomptée sur le quatrième trimestre 2013 (réductions de valeur en Irlande et prêts aux actionnaires), KBC devrait disposer d'un matelas de capital nettement supérieur à l'exigence de 9,25%.*

Le 3 juillet 2013, KBC avait déjà remboursé par anticipation une première tranche de 1,17 milliard d'euros d'aides publiques flamandes, plus une prime de 0,58 milliard d'euros, soit au total 1,75 milliard d'euros, ce qui ramène le solde des aides publiques à rembourser à 2 milliards d'euros.

**Johan Thijs, CEO de KBC Groupe:** “*Nous sommes très heureux de pouvoir commencer l'année 2014 sur une note positive en annonçant que nous tenons nos engagements à l'égard des pouvoirs publics régionaux flamands. Notre robuste position de capital affichant un ratio Common equity de 12,5% (plus-values latentes comprises, à la fin du troisième trimestre 2013) à pleine charge et avec application accélérée des nouvelles exigences de capital de Bâle III, a rendu ce remboursement possible. Notre position de capital a encore été renforcée davantage par le remboursement des prêts naguère consentis aux actionnaires, et malgré les provisions pour risques de crédit à prévoir pour l'Irlande au quatrième trimestre 2013.*

<sup>1</sup> Plus-values latentes : il s'agit de la réserve de réévaluation des actifs disponibles à la vente. Au 30 septembre 2013, elle était de 1,0 milliard d'euros pour le groupe KBC.

*Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour remercier encore les pouvoirs publics flamands pour le soutien qu'ils nous ont accordé à un moment crucial de la crise financière la plus grave que nous ayons connue depuis des décennies. Après le remboursement d'une première tranche substantielle début juillet de l'année dernière, les efforts redoublés de nos collaborateurs et la loyauté et le soutien de nos clients et de nos actionnaires nous ont permis d'effectuer un nouveau remboursement important. Nous remboursons par anticipation 500 millions d'euros de capital (capital plus primes). Les accords conclus avec la Commission européenne prévoyaient que nous rembourserions le solde de 2,33 milliards d'euros au gouvernement flamand entre 2014 et 2020, en sept tranches égales de 0,33 milliard d'euros (plus prime), et ce chaque fois avant le 31 décembre. À l'avenir également, nous pouvons toujours procéder à des remboursements accélérés si notre position de capital le permet et si la Banque nationale l'accepte.*

*Grâce à ses activités de base et au succès de son modèle de bancassurance, notre groupe compte aujourd'hui parmi les établissements financiers européens les mieux capitalisés et les plus liquides. Le plan stratégique convenu avec la Commission européenne il y a cinq ans est pratiquement réalisé. Peu avant la Noël, nous avions annoncé avoir trouvé un repreneur pour le dernier dossier de désinvestissement en attente (Banque Diamantaire Anversoise) et la finalisation définitive du dossier de désinvestissement de KBC Banka en Serbie. Tous les désinvestissements convenus et la contraction requise du bilan sont ainsi accomplis.*

*Nous pouvons maintenant pleinement nous concentrer sur nos activités de base et sur le déploiement de notre stratégie renouvelée. Notre modèle de bancassurance intégré et orienté client en Belgique, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie et Bulgarie, ainsi que nos fortes positions de marché constituent la base de notre rentabilité et de notre croissance dans l'intérêt de nos clients, de nos actionnaires, de notre personnel et des communautés que KBC dessert."*

Fin 2012, après le remboursement de la totalité des aides publiques consenties par le gouvernement fédéral et le paiement d'une première tranche importante de 1,14 milliard d'euros plus une prime de 0,58 milliard d'euros au gouvernement flamand le 3 juillet 2013, le remboursement d'aujourd'hui porte le total des remboursements, mises en paiement de coupons et primes de garantie sur CDO à 9,5 milliards d'euros.

Lorsque KBC aura remboursé toutes les aides publiques, le total des remboursements, paiements de coupons et primes de garantie sur CDO dépassera 13 milliards d'euros. Ce montant est à comparer avec les 7 milliards d'euros que KBC avait obtenus des pouvoirs publics fédéraux et flamands en 2008 et 2009.

## **Contacts**

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe SA.  
Tél.: +32 2 429 40 51 E-mail [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe SA.  
Tél.: +32 2 429 85 45 E-mail [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

### **KBC Groupe SA**

Av. Du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur  
Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tel. +32 2 429 85 45

Service Presse  
Tel. +32 2 429 65 01 Stef Leunens  
Tel. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer  
Fax +32 2 429 81 60  
E-Mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)  
Suivez nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](http://www.twitter.com/kbc_group)